

ABONNEMENT

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	30
Réclames, —	50
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 AVRIL

BONNETEAU CIVIL ET MILITAIRE

M. de Freycinet, ministre de la guerre, civil, a pris possession de ses bureaux. Il a vu ses directeurs et leur a donné de bonnes paroles. Tout civil qu'il est, il aimera à s'entourer de militaires. . . . dans l'antichambre probablement.

Cela fait bien comme décor.

Seulement M. de Freycinet tiendra la main à ce que « les réformes que l'opinion publique demande soient faites promptement et sérieusement ». Quelles sont ces réformes demandées par l'opinion publique ?

Est-ce la permanence des fonctions qui peut, seule, permettre aux officiers spéciaux de donner leur mesure, d'inspirer confiance, et de faire œuvre durable ?

Est-ce la préparation du commandement affranchie des caprices et des convulsions de la politique ?

Est-ce une éponge pour effacer les traces d'indiscipline, d'indignité imprimées, superficiellement grâce à Dieu, par un Boulanger sur l'écusson de l'armée ?

Non ! Ce n'est pas de tout cela qu'il s'agit. Le pays ne peut vouloir d'autres réformes que celle rêvée par M. de Freycinet et ces réformes c'est :

Le service militaire pour tous :

La réduction de ce service au temps strictement nécessaire pour apprendre le maniement des armes ;

L'instruction populaire développée par dessus toutes autres ;

Les troupes campées hors des villes ;

Les droits de l'ancienneté supprimés et remplacés à tous les degrés de la hiérarchie par le concours.

C'est de cela que, toute affaire cessante, M. le ministre civil va s'occuper.

Nous ne voulons pas attacher plus d'importance qu'il ne convient aux plans de M. de Freycinet, les plans et leur auteur devant être enfouis dans quinze jours dans

le même panier. Mais quel fâcheux signe des temps que cette légèreté avec laquelle on joue la vie du pays et, disons-le aussi, que cette indifférence avec laquelle une fraction du pays regarde les tours de bonneteau qui se succèdent depuis trop longtemps.

Si, il y a quinze ans, au lendemain de nos désastres, on nous eût dit que viendrait un jour où un général hurlerait avec les bêtes furieuses de la Commune, donnerait l'exemple de la révolte, baverait sur ses camarades, on eût crié à la calomnie ; on eût dit qu'on profitait des malheurs de l'armée pour l'insulter. Eh bien, ce jour est venu. Ce général est là. Et en dehors même des grégains dont il est la dupe ou le complice, il trouve des niais ou des fous pour l'acclamer.

Si on nous eût dit que si, près encore des plans, des marchés de la mai-on Freycinet, Gambetta et C^{ie}, devant l'Europe armée jusqu'aux dents, les destinées de notre armée seraient remises entre les mains du ministre de la guerre civil de Saulce de Freycinet, on eût haussé les épaules en disant qu'on n'oserait jamais se moquer à ce point de la sécurité publique. On a osé cependant. Ce civil est là prêt à répatrouiller — si on lui en donne le temps — sa petite cuisine de 1874 ; et on regarde bouche bée sans plus s'indigner du Freycinet que du Boulanger et réciproquement.

On dit que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent. Ne mériterions-nous plus en fait de gouvernements que les joueurs de bonneteau civils et militaires ?

EDOUARD GRIMBLAT.

CIRCULAIRE DE M. DE FREYCINET

Le nouveau ministre civil de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire suivante :

Paris, 6 avril 1888.

» Mon cher général,

» Appelé par la confiance du Président de la République à diriger le ministère de la

guerre, je sens tout le prix de l'honneur qui m'est fait et je mesure l'étendue des devoirs qui m'incombent.

» En arrivant auprès de vous, je n'ai qu'une pensée : justifier l'innovation accomplie en ma personne par un dévouement sans bornes à l'armée et un souci vigilant de ses intérêts les plus chers. Je n'en connais pas de plus grand pour elle que d'être tenue soigneusement en dehors de la politique et des questions qui s'agitent entre les partis.

» Tant que je serai à votre tête, l'armée, dans tous ses rangs, sera exclusivement l'armée de la France, l'armée du devoir, gardienne des institutions républicaines et des lois.

» Je demanderai aux divers degrés de la hiérarchie l'exemple et l'application d'une discipline rigoureuse, inspirée par la justice et la sollicitude pour les inférieurs. L'autorité ne doit pas seulement être obéie, mais elle doit être aimée et respectée. Ces principes sont les vôtres ; ils animeront tous ceux qui relèvent de votre commandement.

» Je sais combien vous apportez de patriotisme dans votre haute mission ; je compte absolument sur vous pour m'aider à atteindre le but qui m'a été assigné. De votre côté, comptez absolument sur moi pour soutenir vos droits et fortifier votre action. Devant les Chambres comme devant l'opinion, ma responsabilité couvrira toujours la vôtre, et votre légitime autorité peut s'exercer sans préoccupations d'aucune sorte.

» Travaillons ensemble à perfectionner chaque jour davantage notre organisme militaire. Les efforts déjà faits nous obligent à en faire de nouveaux ; le champ du progrès s'étend à mesure qu'on le parcourt. Franchissons notre étape et pressons le pas pour n'être devancés par personne dans cette route où toutes les nations cherchent les conditions de leur sécurité et de leur indépendance.

» Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

» C. DE FREYCINET.

RECEPTION ROYALE A M. CARNOT

Voici le programme des fêtes qui seront données pendant le prochain séjour à Agen du Président de la République.

L'arrivée de M. Carnot sera annoncée par les cloches de la ville, qui sonneront à toute volée, et par une salve de vingt et un coups de canon, tirés sur la berge du canal. Sur le parcours du cortège, les voies seront pavées de mâts vénitiens avec trophées de drapeaux et guirlandes pour les illuminations.

Douze arcs de triomphe seront construits. Le soir, tous les monuments publics seront illuminés.

Le lendemain, le cortège officiel accompagnera le Président au bateau à vapeur qui devra le transporter à Bordeaux.

Le départ sera annoncé par une salve de cent un coups de canon.

Des médailles commémoratives seront frappées en souvenir de cette cérémonie, et des jetons de présence seront remis à toutes les municipalités qui auront répondu à l'invitation du préfet.

Le général Wagnel, successeur du général Boulanger à Clermont-Ferrand, a fait vendredi son entrée solennelle dans la ville ; au milieu d'une foule nombreuse.

Il ne s'est produit aucun incident.

Voici l'ordre du jour qu'il a adressé aux troupes du 13^e corps placées sous son commandement :

« Je prends à dater de ce jour le commandement du 13^e corps d'armée, qui m'a été confié par M. le Président de la République, sur la proposition de M. le ministre de la guerre.

» Unis dans un même esprit de dévouement au gouvernement de la République, nous travaillerons ensemble à assurer sa sûreté et sa grandeur, n'oubliant jamais qu'un soldat ne saurait avoir d'autres sentiments que la passion du devoir, le culte de l'honneur et l'amour de la patrie. »

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin

PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

La baronne jetait un regard de haine sur ce beau visage qui trahissait une paix profonde.

— Comment la suivre dans les pures régions où elle s'est réfugiée ? pensait-elle. Ah ! je trouverai bien encore une fois le défaut de la cuirasse ; je ne veux pas voir rayonner cette beauté insolente, ce bonheur impertinent.

Baronne d'Osterwald, vous cherchez en vain ! Il est des espérances que vous ne saurez ravir à Giselle, un bonheur dont vous ne pourrez la dépouiller ; tout cela est à l'abri de vos atteintes, entre les mains de Dieu.

Giselle, inconsciente de ce qui se passait dans l'âme de sa cruelle maîtresse, apprêtait l'œuf à la coque et les mouillettes de Frida, toujours placé auprès d'elle à table.

Le repas était silencieux. Un nuage de tristesse semblait peser sur les convives. Le baron d'Osterwald lui-même, si joyeux fourchette qu'il était, éprouvait en silence une pyramide d'écrevisses de la Meuse. Le Marcateller, si privé des Allemands,

et dont il faisait de fréquentes libations, ne parvenait pas à l'égayer.

C'est que le puissant fonctionnaire avait subi le malin même un échec sur lequel il ne comptait pas, quand il avait été prier l'évêque de Strasbourg de célébrer en personne la messe d'action de grâces chantée pour l'empereur.

— Monsieur le baron, avait répondu le prélat, quand on a perdu sa mère, on porte le grand deuil au moins une année.

Le baron avait renfermé son courroux et ne s'était vanté de cette réponse à personne, pas même à sa femme ; mais ce courroux s'exhalait en petites doses de mauvaise humeur répandues sur tout le monde.

Bien entendu que Giselle devait en avoir sa part.

Comme le domestique, en sortant les deux mains chargées, avait négligé de revenir pour fermer la porte, le gros baron s'était retourné vers Giselle et lui avait dit d'un ton brusque et rogué :

— Fermez donc la porte, mademoiselle ! ne savez-vous pas que nous sommes dans un courant d'air ?

La jeune fille resta impassible à sa place.

— N'entendez-vous pas ? s'écria M^{lle} d'Osterwald ; monsieur le baron vous a dit de fermer la porte et moi je vous le répète.

— Je n'avais pas entendu, en effet, madame, répondit Giselle avec un air de froide dignité,

mais j'entends maintenant.

Il ne lui convenait pas d'obéir aux injonctions insolentes d'un homme, elle ne le devait pas, elle pouvait obéir à celles d'une femme.

Le baron rougit légèrement de la leçon qu'il venait de recevoir.

Pendant ce temps, Frida, prompte comme l'éclair, renversant son coquetier dans son assiette et sa chaise derrière elle, s'était élancée vers la porte qu'elle ferma à grand bruit. Puis, toujours courant, elle revint prendre sa place auprès de sa chère maîtresse dont elle baisa la main avec un respect affectueux, comme pour la dédommager de l'insulte nouvelle qu'elle venait de subir.

— Vous serez privée du dessert pour votre maladresse, mademoiselle, dit la baronne dont les yeux flamboyaient.

— Je demande grâce, murmura le baron.

Moins méchant que sa femme, il se repentait sans doute d'avoir fait souffrir une innocente de sa fâcheuse humeur.

— Je ne veux pas de grâce, répliqua fièrement la petite fille en jetant un regard de défi vers son beau-père, d'abord parce qu'elle viendrait de vous, monsieur, et ensuite parce que je ne la mérite pas ; je me sens toute prête à recommencer.

Et pour bien montrer qu'elle avait saisi le sens de l'injuste punition qui venait de lui être imposée, elle s'empara de la main de Giselle avant que

celle-ci ait pu s'en défendre, y appliqua un retentissant baiser.

Cet acte d'héroïsme ne devait pas rester impuni.

Après le déjeuner, Frida fut conduite par sa mère dans la lingerie où elle devait rester prisonnière pendant trois jours sous la garde de Dorothee.

— Ne m'approchez pas, cris-t-elle, lorsque celle-ci voulut la prendre par le main pour la faire passer dans la pièce du fond, ne m'approchez pas ou je vous pincerai au sang.

— C'est qu'elle serait bien capable de le faire, murmura Dorothee qui ne se sentait plus protégée par la présence de sa maîtresse. C'est un vrai petit chat sauvage que la comtesse : *sine wilde Katz*.

GREPPO A GISELLE.

« Ma chère enfant, il y a bien longtemps que je veux vous écrire, mais vous savez que je ne suis pas bien habile à manier la plume et puis j'ai eu tant d'ouvrage que je ne savais réellement où donner de la tête.

» Il m'a fallu prendre des ouvrières à la journée, pour faire mes fonds de tapisserie. Vous n'ignorez pas combien cela m'a dérangé. Jusqu'à ce jour, je n'avais pas voulu consentir à les voir passer par d'autres mains que les miennes, mais il a bien fallu obéir à la nécessité ; mon client est pressé, paraît-il.

M. Emmanuel de Mac-Mahon, fils du maréchal et officier, est arrivé à Paris, venant du Tonkin, où il a contracté les fièvres, et est sérieusement malade.

MINISTRE-DROGUISTE

Un homme qui honore toute la pharmacie contemporaine, un des droguistes les plus distingués de ce dernier quart de siècle, M. Peytral, vient de recevoir la glorieuse mission d'administrer nos finances.

D'après les racontars parlementaires, M. Floquet, très décidé à faire quelque chose pour la pharmacie nationale, qui est, à juste titre, considérée comme la première pharmacie du monde, a, paraît-il, longtemps hésité entre M. Peytral et M. Géraudel. Mais M. Géraudel habite notre frontière de l'Est, et son choix pouvait amener des complications diplomatiques de nature à gêner les débuts du nouveau ministère. C'est cette considération essentiellement patriotique qui a poussé le président du conseil à s'adresser à M. Peytral.

Parmi les nombreux hommes d'Etat de ce temps à qui est échu le périlleux honneur de constituer un ministère, M. Floquet est le seul qui aura eu un pharmacien spécialement attaché à son cabinet. Ce détail suffirait à apaiser les esprits les plus chagrins.

On peut donc affirmer que le cabinet du 3 avril — qu'on l'appelle cabinet de concentration, cabinet de conciliation — est, avant tout, un cabinet de consultation. C'est d'un bon augure pour l'administration des affaires publiques.

Si jamais M. Peytral est victime d'une de ces crises ministérielles qui ne sont que trop fréquentes sous nos climats, son passage au pouvoir lui aura du moins servi à attirer l'attention sur sa maison de commerce.

Quel orgueil ce sera plus tard pour la noble cité de Marseille, à qui nous devons déjà Félix Pyat, de voir s'élever sur une de ses places, à la devanture d'un magasin orné de boccas rouges et verts, l'affiche suivante :

PEYTRAL

Pharmacien de première classe
Ancien Ministre
Fournisseur de l'Élysée
de la Chambre et du Sénat

Seul dépositaire des Pilules Floquet. Exiger la signature. Le flacon 3 fr. 50.

(Gaulois.)

ALFRED CAPUS.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

M. Eugène Tenot, dans la République française, oppose, en ce qui concerne le général Boulanger, l'histoire à la légende, au Credo boulangiste les états de service de l'ancien commandant du 13^e corps :

« Quand, où, dans quelles circonstances de sa carrière, M. Boulanger a-t-il fait éclater ses hautes capacités militaires ? Quels gages a-t-il donnés de ses talents supérieurs, ou plus modestement quelles

promesses ? Où sont apparus les éclairs de ce génie ?

» M. Boulanger est entré à l'École de Saint-Cyr en 1855 : il en est sorti dans un rang médiocre en 1856.

» Il a fait dans les tirailleurs algériens la campagne de Kabylie en 1857, puis celle d'Italie en 1859 ; il participe un peu plus tard à l'expédition de Cochinchine.

» Il revient en France, passe capitaine et rentre à Saint-Cyr en qualité d'instructeur.

» La guerre de 1870 éclate.

» M. Boulanger ne participe d'abord à aucune des terribles et sanglantes actions du début de la campagne.

» Ce n'est assurément pas sa faute, mais il ne fait partie ni de l'armée du Rhin ni de l'armée de Châlons. Il gagne son grade de commandant sans avoir vu les Allemands.

» Sedan clôt la série des désastres inexpiables du plébiscite du 2 Décembre.

» La République est proclamée. La France se lève à la voix de Gambetta.

» Quiconque a des talents, quiconque est doué pour la guerre est en mesure de faire ses preuves. Des inconnus d'hier se révèlent capitaines de race. Chanzy, Jauréguiberry, Jaurès, Goujard, sur la Loire ; Faucher de Godin, Derroja, du Bessol, à l'armée du Nord ; Denfert-Rochereau, à Belfort, s'illustrent. Un simple capitaine, Cremer, livre le mémorable combat de Nuits ; un chef d'escadron d'état-major de la veille, Billot, commande avec succès à la bataille de Beaune-la-Rolande.

» La guerre est à peine terminée que surgit la formidable insurrection arabe et kabyle d'Algérie. Lallemand, Cerez, Sausier, se couvrent de gloire en la domptant.

» Mais qui donc, au cours de ce drame, entend parler de M. Boulanger ?

» Il participe à la bataille de Champigny ; il y est blessé. Son régiment fait ensuite partie de l'armée de Versailles. Le colonel Boulanger se distingue dans la guerre civile. Il ramasse sa croix de commandeur dans le sang des fédérés, pendant la lugubre semaine de mai.

» En fait, rien ne l'a mis hors pair, rien n'a révélé chez lui les dons et les facultés qui font les capitaines.

» La guerre est finie.

» Maintenant lieutenant-colonel par la commission des grades, il passa colonel après quelques années et alla prendre le commandement du 133^e de ligne à Belley, sous le commandement du duc d'Aumale. Protégé d'Henri d'Orléans, noté comme officier bien pensant, c'est-à-dire monarchiste et clérical, il jouit de la faveur du prince et passa, grâce à sa protection toute-puissante, général de brigade en 1880. »

AGITATION BOULANGISTE

Un journal du Nord a distribué comme supplément à ses lecteurs une image qu'il est nécessaire de signaler.

Le général Boulanger est lancé au grand galop de son fameux « cheval noir » ; de la main droite, il montre un nuage où se trouvent

inscrits les mots : Metz, Strasbourg. Il est à remarquer que le général Boulanger, par un artifice de crayon qui n'est pas dû seulement à l'insuffisance du dessinateur, ressemble autant à lui-même qu'à Napoléon III.

Au-dessous, se trouve l'inscription que voici :

« Electeurs, voter pour Boulanger, c'est voter pour le Droit et la Justice. Voter pour Boulanger, c'est voter pour le relèvement de la France. Voter pour Boulanger, c'est voter pour le patriotisme. Enfants de Jean-Bart, vous ne faillirez pas à ces sentiments généreux que vous a légués le grand héros dunkerquois :

» Vous voterez tous pour le général Boulanger ! »

La Correspondance de l'Est, qui se publie à Vienne, a reçu de Paris les renseignements suivants que nous n'avons pas été à même de contrôler :

« Rien n'est plus curieux comme de voir les couloirs du troisième étage à l'hôtel du Louvre, les jours où le général reçoit : les mardi, jeudi et samedi dans la matinée. Il y a une affluence de monde telle qu'à partir de dix heures les cartes ne sont plus reçues. On y voit pêle-mêle députés, officiers en civil, journalistes, ouvriers, bonapartistes, républicains. On s'assied sur les marches des escaliers pour attendre. Et toutes ces personnes, qui ne se connaissent pas, causent entre elles en ne parlant que de Boulanger. »

INCENDIE DE LA GARE SAINT-LAZARE

DEUX MORTS ET CINQ BLESSÉS

L'avant dernière nuit, un violent incendie s'est déclaré, un peu avant une heure, à Paris, dans les vieux bâtiments de la gare Saint-Lazare, rue d'Amsterdam.

Ces bâtiments sont en quelques minutes devenus un immense foyer embrasé dont les flammes se voyaient de fort loin.

Il n'y a là heureusement que des bureaux désertés à cette heure ; deux petits logements occupés par des employés ont pu être immédiatement évacués.

Les pompes à vapeur de la rue de Rome, de la rue Blanche et de la rue Château-Landon sont arrivées sur le lieu du sinistre aussitôt l'alarme donnée.

L'incendie semblait circonscrit, lorsque tout-à-coup un épouvantable craquement se fit entendre suivi de cris déchirants : c'est un escalier qui s'effondre.

Des pompiers se précipitent avec des torches à la recherche de leurs camarades ensevelis sous les décombres brûlants.

Les infortunés pompiers qui se trouvaient sur le palier, dirigeant le jeu de la lance, avaient fait une effroyable chute jusqu'au rez-de-chaussée, l'effondrement du palier supérieur ayant déterminé celui des autres.

Les corps de trois pompiers gisent au bas de la cage de l'escalier, parmi les décombres et les matériaux de toute nature écroulés.

L'eau coule à torrent de l'étage incendié. Si les malheureux ne sont pas écrasés, ils vont être noyés.

Tous trois poussent des cris déchirants ;

ils demandent des secours ; des moellons leur pèsent sur la poitrine, des barres de fer les serrent aux tempes ! C'est épouvantable !

Au bas de l'escalier effondré, la scène est déchirante. Des décombres et de l'enchevêtrement inextricable des tiges de fer, émerge un bras qui s'agite et sort une voix étouffée et plaintive.

Pour l'instant, il est impossible de tirer de là le troisième pompier, le caporal Portier.

À deux heures vingt minutes, on a retiré des décombres sept pompiers.

Le dernier est le chauffeur Pachin qui, venu en reconnaissance avec le lieutenant Marix, a été écrasé par la chute de l'escalier aux côtés de son officier.

À trois heures et demie, M. Lozé, préfet de police, M. Caubet, chef de la police municipale, et le colonel Coustou, des sapeurs-pompiers, sont à la pharmacie devant laquelle stationne le petit omnibus de l'état-major.

Le caporal Portier et le sapeur Pachin sont morts.

On avise aux moyens d'enlever les morts ; on décide de les transporter dans l'omnibus.

La scène est absolument lugubre. Des pompiers prennent les corps de leurs infortunés camarades par les épaules et par les jambes et on place les deux cadavres dans la voiture, un sur chaque banquette.

Les curieux qui assistaient à ce lamentable spectacle mettent instinctivement la main à leur chapeau et se découvrent, saluant ces modestes victimes du devoir.

La voiture roule vers la caserne du Vieux-Colombier où est située l'infirmerie régimentaire.

L'incendie est complètement éteint depuis une demi-heure. La dernière pompe à vapeur s'en va, et il ne reste plus qu'un devoir pour parer à toute éventualité.

Voici les noms des blessés : le caporal Bago, les sapeurs Pallingué, Pasquereau, Garde et Martin.

Huit pompiers se trouvaient donc dans l'escalier au moment où la catastrophe s'est produite. C'est grâce à un hasard presque miraculeux que le lieutenant Marix doit de ne pas être compté au nombre des morts ou des blessés.

En entendant un craquement au-dessus de sa tête, il s'était rejeté en arrière dans un petit corridor qui sépare les bureaux. Le chauffeur Pachin n'avait pas suivi à temps le mouvement de son supérieur.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 8 avril 1888.

Le marché de nos fonds d'Etat conserve ses bonnes positions : 3 0/0, 81.97 1/2 ; 4 1/2 0/0, 107.10.

L'action du Crédit Foncier se traite à 1.375 fr. avec un report de 5 à 7 fr. Les différentes obligations conservent l'avance qu'elles avaient précédemment obtenue. La grande stabilité de ces titres les fera toujours rechercher par l'épargne prudente. Pour certains, les cours n'ont pas encore atteint le pair, mais tout fait prévoir que la conquête en est prochaine.

L'émission des obligations de la Société des Immeubles de France aura lieu le 18 avril. La souscription portera sur 150,000 obligations, rapportant 15 fr. d'intérêt par an et remboursables en 75 ans. Le prix d'émission variera de 390 à 400 fr.

Le remboursement des obligations fonctionnera dans les mêmes conditions que l'amortissement des prêts eux-mêmes du Crédit Foncier. L'émission se fera sous le patronage officiel du Crédit Foncier et avec le concours des grands établissements de crédit.

La Société Générale maintient fermement son cours de 457.50.

Les Dépôts et Comptes Courants sont à 602.50. La Banque d'Escompte de Paris garde toute sa fermeté ; cet établissement tire de sa situation particulière et du succès des sociétés dont il est entouré, des éléments certains de hausse.

Nous avons déjà signalé le « Placement d'assurances spéciales de la Compagnie d'assurances l'Abeille-Vie », en vue de constituer une dot pour les enfants. Cette combinaison ne doit pas être confondue avec les tontines qui ont causé tant de mécomptes et n'ont rien de commun avec l'assurance sur la vie.

Le Panama clôture à 275 francs. Le conseil d'administration a autorisé les correspondants de la compagnie à recevoir jusqu'à nouvel ordre, mais à la condition d'une libération totale seulement, et au prix d'émission, soit 460 francs, les demandes d'obligations qui seraient faites à leurs guichets. Ces obligations jouiront exactement et complètement des mêmes avantages et privilèges attachés aux obligations souscrites pendant la période de l'émission.

La Société des Métaux s'est constamment négociée au-dessus de 900.

L'assemblée générale de l'Assurance Financière s'est prorogée au 7 mai prochain. Il résulte du rapport de M. Hue que les comptes ne peuvent être et ne sont pas encore définitivement arrêtés.

(A suivre.)

» Imaginez-vous, ma chérie, que j'ai vu ce riche monsieur.

» Il a demandé à me parler en personne. Jusqu'ici je n'avais eu affaire qu'à son intendant, je crois, un certain M. Fritz, un homme bien aimable et qui paye rubis sur l'ongle, je vous en réponds. C'est lui qui signe les reçus et qui me remet de jolis petits rouleaux d'or. Ils commencent à remplir la cassette que Raoul appelle la libération de Giselle, comme on a dit, dernièrement, la libération du territoire.

» Ma chère petite, vous savez bien que je donnerais le reste du monde pour vous et Raoul, et je ne vous cache pas que j'aurais consenti, pour vous revoir, à laisser les Prussiens éternellement en France, si cela avait dépendu de moi. Au moins, n'allez pas me trahir auprès de Raoul ! Il me gronderait de ce qu'il appellerait mon manque de patriotisme ! Mais que peut faire une pauvre vieille femme comme moi, à quoi servirait mon patriotisme, je vous le demande ? Mon humble avis est que le bon Dieu ne m'a laissée sur terre que pour vous aimer et vous servir, après lui, bien entendu.

» Mais pour en revenir à l'homme aux tapisseries, il arriva donc qu'un jour l'intendant vint me trouver et me dit que son maître désirait me parler en personne. Je devais donc me rendre à l'hôtel du Rhin, place Vendôme, le lendemain

matin à neuf heures.

» Que peut-il me vouloir ? me demandais-je tout le long de la route. Je craignais qu'il ne fût pas content des fonds.

» Ah bien ! oui, pas content !... Il a été ravi, enchanté ! Jamais, m'a-t-il assuré, il n'avait vu de plus belles tapisseries. L'échantillon que je lui ai présenté pour chambre de jeune femme l'a transporté, c'est le mot.

» Mais aussi, mon enfant, sans fausse modestie, je m'étais surpassée, sans doute parce qu'en composant ce nouveau dessin, il me semblait que je travaillais pour vous à cause de la lettre G. Et puis, cela vous irait si bien en ameublement comme cela !

» Si Raoul était ici, je lui aurais fait dessiner mes médaillons et mes guirlandes, mais moi je ne sais dessiner que sur le caneva, et avec l'aiguille encore.

» Enfin, représentez-vous un médaillon bleu pâle au milieu duquel s'étale un G d'un beau jaune d'or. C'est une admirable lettre gothique que j'ai trouvée dans un vieux missel avec des tenants et des aboutissants dont on ne peut se figurer la beauté. Le fond sur lequel est placé le médaillon est d'un bleu mer verdâtre qui fait penser à vos yeux à certains jours ; les deux nuances, je veux dire celle du fond et celle du médaillon, s'harmonisent si bien qu'on dirait un

de ces ciels fondus aux heures du soir quand l'azur est encore au-dessus de vos têtes, et le vert s'ajoute à l'horizon.

» C'est M^{me}***, du Mouton, qui m'a fait cette belle phrase ; je vous la répète telle quelle.

» Mais je m'amuse en chemin et je ne vous raconte pas le plus important, c'est-à-dire ma visite à l'hôtel du Rhin. Croiriez-vous que l'étranger a commencé par me demander si j'avais des enfants ?

» — Oui et non, lui ai-je répondu, ce qui a paru l'étonner fort.

» Alors je lui ai expliqué ce que Raoul et vous étiez pour moi.

» Il a écouté avec le plus grand intérêt et une attention telle que je me sentais devenir éloquente. Puis au moment où je prenais congé, il m'a demandé de venir chez moi au cas, m'a-t-il dit, où il lui prendrait quelque fantaisie de commande.

» Je pensais que c'était une espèce de politesse qu'il me faisait, ce monsieur est si poli ! Mais point ; un beau matin que j'étais à arranger la cage de Fil, on a frappé très doucement à la porte.

» Croyant avoir affaire à quelqu'une de mes ouvrières, je vais ouvrir sans la moindre cérémonie, et qu'est-ce que je trouve devant moi ?... le monsieur aux tapisseries.

La Transatlantique s'échange à 517.50. Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1,035. Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer présentent une certaine activité. Les obligations maintiennent fermement leurs cours.

NOUVELLES MILITAIRES

LE CARROUSEL DE BORDEAUX

A l'occasion de la visite que le Président de la République a promise de faire prochainement à Bordeaux, le 6^e régiment de Hussards organise un grand carrousel sur la place des Quinconces. Les préparatifs de cette solennité militaire sont en pleine activité. Quarante-huit officiers et sous-officiers du régiment y prendront part. Trois costumes ont été adoptés pour les cavaliers : l'uniforme des hussards de Lauzun, avant la Révolution, et ceux de 1807 et de 1868. Les uniformes du régiment de Lauzun, confectionnés par le costumier parisien Millet, ont été déjà essayés et seront très prochainement livrés.

LES CARROUSELS DE PARIS

A la demande du maréchal de Mac-Mahon, président de la Société de secours aux blessés, M. de Freycinet a décidé qu'un second carrousel militaire aurait lieu le mardi 17 avril dans une séance du soir. Le Palais de l'Industrie sera éclairé à la lumière électrique.

Le général Rothwiller, qui dirige les préparatifs de cette fête hippique donnée par l'armée au profit de nos blessés, a reçu les ordres nécessaires pour que les exercices du carrousel du 16 avril soient répétés le lendemain soir.

AU CONCOURS HIPPIQUE

On s'occupe activement des carrousels. Le marquis de Mornay, craignant de faire concurrence à la fête donnée le 17 à l'ambassade anglaise, a appris avec joie que cette fête aurait lieu dans l'après-midi. Le carrousel étant donné le soir, tout s'arrange pour le mieux.

Il était question d'un pari particulier qui n'aura peut-être pas lieu, mais qui eût offert un très vif intérêt.

Robin-des-Bois, à M. Gontaud, monté par M. de Thouron, sauterait quinze obstacles contre Picard, au vicomte de Chargères, et Little Cath, au vicomte de Fontanges, qui en sauteraient chacun vingt.

On parle aussi pour le Carrousel d'un magnifique programme, illustré par un officier de dragons, et qui sera vendu au profit des blessés militaires.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La « Sentinelle » nouvel Extincteur

Hier matin, après la manœuvre des pompes, M. Hubert, capitaine des pompiers, a expérimenté un nouvel appareil extincteur appelé à rendre des services importants au début d'un incendie.

M. Hubert a fait dresser sur la cale du quai de Limoges une cabane en voliges enduites de goudron et arrosées de pétrole; à l'intérieur il a placé un fagot de bois et des copeaux de menuiserie.

Le feu allumé a pris en peu d'instants tout le développement que l'on attendait et présentait un foyer plus incandescent que dans la plupart des incendies à leur début. Alors le capitaine a mis en fonction son appareil nommé la *Sentinelle*, et en moins de cinq minutes il a complètement éteint le feu.

M. Hubert s'est fait un plaisir d'exposer à ses invités et aux hommes de sa compagnie le fonctionnement de cet appareil.

Rien n'est plus simple. La *Sentinelle* comprend un récipient toujours tenu plein d'eau et de bi-carbonate de soude, et, à la partie supérieure, une bouteille en forme de verre à champagne contenant quelques grammes d'acide sulfurique; cette bouteille est fermée par une bille d'agate. Près de la bouteille se trouve un robinet.

Dès qu'un incendie se déclare, le premier témoin doit prendre l'appareil (tenu toujours chargé) et le renverser. La décomposition du bi-carbonate se produit aussitôt, et le robinet étant ouvert, la pression est assez forte pour qu'un jet de liquide saturé d'a-

cide carbonique soit projeté à une distance de 4 ou 5 mètres.

Tel est le principe.

D'autres modèles d'Extincteurs procèdent de la même manière; mais la *Sentinelle* présente des avantages si considérables, qu'on ne peut pas la classer dans la même catégorie. Ses principales particularités sont :

L'appareil est en cuivre nickelé, d'une jolie apparence, et forme un ornement dans un appartement, de sorte qu'il peut être employé à la première indication du feu;

L'appareil est de petites dimensions, ne pèse (tout chargé) que 6 kilogrammes, de sorte qu'il peut être manœuvré par une femme ou un enfant;

Le même appareil sert indéfiniment, et le renouvellement des produits ne coûte que 40 centimes;

Les produits employés n'abîment pas les meubles ni les effets.

La *Sentinelle* a l'avantage, en outre, d'être à la portée de toutes les bourses. Le modèle présenté hier ne coûte que 35 francs, et M. Hubert en a un dépôt à son établissement, route de Rouen.

Il est de l'intérêt de tous, propriétaires, négociants et chefs d'ateliers, de se munir de cet appareil qui peut préserver de dégâts considérables.

Suicide. — Cette nuit, le nommé Goisard, ouvrier chez M. Menier, fabricant de crochets pour couverture, s'est tiré un coup de revolver dans l'oreille. La mort a été instantanée.

Il demeurait Grand'Rue et était âgé de 50 ans environ. C'était un très honnête homme, estimé de sa famille et de ses amis, et rien ne faisait prévoir une si funeste détermination.

Les médecins et la police sont allés constater ce suicide.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Fraigneau, surnuméraire des contributions indirectes à Saintes (Charente-Inférieure), est nommé commis à Saumur, en remplacement de M. Barré, nommé à Saint-Nazaire.

M. Debat, commis principal des contributions indirectes à Luzarches (Seine-et-Oise), est nommé aux mêmes fonctions à Vibiers (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Ségol, décédé.

M. Boisseau, surnuméraire de la direction des contributions indirectes de Niort, est nommé commis à Angers, en remplacement de M. de Brugière, nommé commis principal à Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inférieure).

L'UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

Récompenses du 1^{er} trimestre 1888.

1^{er} Trimestre. — GYMNASTIQUE.

1^{er} Travail. — 1^{er}, M. Julienne; 2^e, M. Hermé fils; 3^e, M. Gascba.

2^e Assiduité. — 1^{er}, M. Langlois fils; — 2^e, M. Doussain fils; 3^e, M. Guibert.

3^e Moniteurs des écoles communales: MM. Legrand et Sabiné.

4^e Pupilles: MM. Cupit et Fusellier.

2^e Trimestre. — Tir.

1^{er} Fossil Gros, à 200 mètres. — 1^{er}, M. Perreau; 2^e, M. Milon; 3^e, M. Lamy; 4^e, M. Boissier; 5^e, M. Doussain père.

2^e Tir réduit, à 25 mètres. — 1^{er}, M. Perreau; 2^e, M. Hairiteau; 3^e, M. Doussain père; 4^e, M. Boissier; 5^e, M. Milon; 6^e, M. Bonneau; 7^e, M. Guesnon.

3^e Carabine, à 12 mètres. — 1^{er}, M. Menier (L.); 2^e, M. Bonneau; 3^e, M. Milon; 4^e, M. Boissier; 5^e, M. Doussain père; 6^e, M. Gourret; 7^e, M. Monreille; 8^e, M. Perreau; 9^e, M. Hairiteau; 10^e, M. Terrien (G.); 11^e, M. Fresneau (André) fils; 12^e, M. Guesnon; 13^e, M. Doussain fils.

Le Président, G. DOUSSAIN.

ANGERS. — Samedi, un escadron de cuirassiers enterrait un jeune sous-officier, nommé Mignoux, qui avait fait mercredi une chute de cheval au champ de manœuvre.

Ce jeune homme s'était relevé et était remonté sur son cheval en disant: « J'en suis quitte à bon compte. »

Le soir il crachait le sang et se mettait au lit. Il est mort le lendemain.

Lundi dernier, M. Charles Piton, secrétaire-greffier du Conseil des Prud'hommes de Tours, arrivait à Angers, avec M^{me} Piton et ses deux enfants auxquels il voulait faire passer les vacances de Pâques, dans une propriété qu'il possède à Éigné.

Toute la famille était montée dans une de ces grandes voitures appartenant à M. Moirio.

Le véhicule, manquant de solidité et absolument bondé de voyageurs, écrasait sous leur poids. M. Piton, craignant pour sa famille, voulut descendre pour faire arrêter les chevaux, mais son pied porta à faux, fut fortement luxé, et les deux os de la jambe droite furent brisés.

Un voiture de place qui se trouvait là par hasard conduisit le blessé chez le docteur Véault, des Ponts-de-Cé, qui réduisit la luxation et la double fracture, et M. Piton fut ramené à Tours par sa famille désolée d'une aussi triste interruption d'un voyage si gaiement commencé.

LE MANS. — Un triste événement a vivement impressionné, vendredi, vers cinq heures, les personnes qui se trouvaient au café du Grand-Balcon, place de la République.

M. Lefort, notaire à Lavardin, venait de faire une partie de billard avec un de ses amis, lorsque tout à coup on le vit s'affaisser sur lui-même. Immédiatement on se porta à son secours, mais déjà il ne donnait plus signe de vie.

M. le docteur Drouin, qui fut néanmoins appelé aussitôt, déclara qu'en effet, M. Lefort venait de succomber aux suites d'une maladie de cœur.

M. Lefort était âgé de cinquante ans environ. Son corps a été, dans la soirée, transporté chez sa cousine, M^{lle} Lefort, qui tient, au n^o 71 de la rue Basse, le magasin de mercerie de la Petite Jeannette.

(La Sarthe.)

ÉPIDÉMIE DE VARIOLE

Depuis plusieurs mois, le littoral du département du Finistère est ravagé par une épidémie de variole qui a fait et fait encore de nombreuses victimes et qui, loin de décroître, augmente au contraire de jour en jour d'intensité.

Plusieurs centres de pêcheurs, Douarnenez surtout, sont particulièrement frappés de cruelle façon. Plus de deux cent soixante victimes sont mortes depuis le début de l'épidémie, et le mois de mars dernier a présenté dans ce nombre un total important. Du 1^{er} au 23 mars, en effet, on ne compte pas moins de 400 décès à Douarnenez, soit une moyenne de cinq par jour.

UNE BONNE LEÇON

On écrit de Toulon :

« Ces jours derniers, un monsieur à l'allure distinguée gravissait à pied, avec sa famille, la route militaire d'un fort des environs de Toulon pour faire admirer à ses enfants le ravissant panorama que l'on découvre de cet endroit. A ce moment, des prolonges du train des équipages militaires, chargées d'approvisionnements, allaient et venaient sur la route.

« Ce monsieur avise un brigadier qui suivait une voiture et lui demande des renseignements sur le service qu'il surveillait. Aussitôt le brigadier donne des explications sur les voyages de Toulon au fort que font chaque jour les prolonges, puis il se mit à détailler les munitions, les vivres, etc., que renfermera ce fort, l'approvisionnement terminé.

« — Mais, mon garçon, lui dit ce monsieur, ce n'est pas prudent de donner tous ces détails. Savez-vous qui je suis ?

« — Non, monsieur, répondit le brigadier un peu décontenancé.

« — Eh bien, je pourrais être un espion, et, par votre bêtise, vous feriez connaître à l'étranger ce qu'il doit ignorer. A l'avenir, soyez plus circonspect; vous n'aurez qu'à vous en féliciter.

« Le lendemain, ce brigadier apprit que ce monsieur n'était autre que le général Garnier des Garets. »

CHIENS DE CHASSE

Le tribunal civil de Châteaoux a rendu, ces jours derniers, un jugement qui intéresse tous les disciples de saint Hubert. Il s'agissait d'un chien de meute, portant collier au nom du propriétaire, qui avait été indûment pris et mis en fourrière par un habitant d'Argenton.

Le tribunal n'a pas admis qu'un chien pût être considéré comme errant, après chasse, alors surtout qu'il portait un collier au nom de son propriétaire, bien connu dans toute la contrée. En conséquence, il a

condamné l'auteur de cette captation à tous les frais de nourriture, séjour, etc., plus à 20 francs pour indemnité de non-jouissance et aux frais du procès.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 9 avril, 1 h. 40, soir.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Voici le résultat des élections d'hier :

DORDOGNE

Inscrits 147,885, votants 100,387.

MM. Boulanger, 59,397, *Elu*.
Clerjounie, républicain, 35,745.
Divers, 4,250.

AUDE

Inscrits 98844, Votants, 53,025

MM. Ferroul, radical, 24,987.
Coural, républicain, 18,898.
Boulanger, 8,498
Ballottage

AISNE

Votants, 96,211

MM. Doumer, radical, 42,244, *Elu*.
Jacquemart, conservateur, 33,444.
Boulanger, 11,614.
Langrand, socialiste, 3,121.

Le général Boulanger s'était désisté en faveur de M. Doumer.

Les amis du général Boulanger déclarent apocryphes les télégrammes de lui et du comte Dillon, publiés par le *Matin*.

Nous apprenons que depuis plusieurs jours on vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, à la suite de baisse de prix :

Le Sucre, 4 fr. 05 le kilog.;
Le Café grillé, 2 fr. 30 le 1/2 kilog.;
La Bougie, 0,05 cent. de moins par paquets sur toutes les sortes;
Les Petits pois et Haricots verts, 0,50 cent. la boîte;
Le Savon blanc extra, 0,30 cent. le 1/2 kilog.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez :

Des Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

PLACE DU CHARDONNET

CIRQUE DU CHAT BOTTÉ

Dirigé par M. CHAMU-LEDENT.

40 Artistes à 4 pattes

GRAND SPECTACLE

Donné par la Troupe des Singes, Chiens savants, Chevres, Coqs, Lapins, Poules, Oies, Canards, Dindes, Chats, dressés en liberté.

PRIX DES PLACES

Places réservées, 1 fr.; 1^{re}, 50 c.; 2^e, 30 c.

Tous les jours REPRÉSENTATION. — Les bureaux seront ouverts à 7 h. 1/2. On commencera à 8 h.

Les JUDIS et DIMANCHES, à 3 heures, Séance Infantine.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon. Evitez les contrefaçons étrangères. J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, et de M. ROYER, notaire à Martigné-Briand.

VENTE

Sur licitation
En cinq lots
DE DIVERS
IMMEUBLES

CONSISTANT EN :
Maison d'habitation, avec Dépendances et Jardin, — Pré et Terre,
Situés commune de Brigné,
Dépendant de la succession de M. Clément LAMBERT.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M. ROYER, notaire à Martigné-Briand, le DIMANCHE 29 AVRIL 1888, à une heure de l'après-midi, en la salle de la Mairie de Brigné.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur le premier mars mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Jean Lambert, propriétaire, demeurant à Brigné,
Demandeur, ayant M. LE RAY pour avoué,

Contre : M. Nicolas Jandouin, propriétaire, demeurant à Brigné,
« Agissant en qualité de tuteur ad hoc des mineurs Clément, Léon, Virginie et Alfred Lambert, — fonctions auxquelles il a été nommé, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et le demandeur, leur tuteur, par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le juge de paix de Doué-la-Fontaine, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-sept. »
Défendeur, ayant M. LECOY pour avoué;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Remy Lambert, propriétaire-cultivateur, demeurant à Saint-Georges-Châtelain, pris en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Lambert, sus-nommés, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille desdits mineurs prise sous la présidence de M. le juge de paix de Doué-la-Fontaine, le vingt-six mars mil huit cent quatre-vingt-huit;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M. ROYER, notaire à Martigné-Briand, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Brigné

1^{er} Lot.

1^{er} Une maison, au bourg, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, cour devant; petit bâtiment vers levant composé de chambre à feu, écurie y attenant vers nord, grenier au-dessus, écurie au midi de la maison, joignant la route; le tout d'une contenance de sept ares vingt centiares compris au plan cadastral sous la numéro 478 de la section B.

2^e Neuf ares trente centiares environ, à prendre au midi dans le jardin au-dessus du pré, d'une contenance totale de quatorze ares soixante-dix centiares, joignant au levant l'article ci-après et au nord le reste dudit jardin, numéro 488 p, section B du cadastre.

2^e Lot.

Le Bas-Jardin, pré, n° 432, 433 et 433 bis section B du cadastre, d'une contenance de trente-six ares, joignant au midi M^{me} Casiot, au nord M^{me} Robin, au sud-ouest les héritiers Lambert.

3^e Lot.

Le Moulin, terre, n° 912 section C du cadastre, d'une contenance de vingt-deux ares quarante centiares,

joignant au levant le chemin, au couchant M. Mondain, au nord M^{me} Lattay et au midi M. Gasnault.

4^e Lot.

L'Essard, terre, n° 381 section C du cadastre, d'une contenance de vingt-deux ares vingt centiares, joignant au couchant la route, au nord une charrière, au levant les héritiers Lambert et au midi Joseph Lhameau.

5^e ET DERNIER LOT.

Dix-sept ares vingt-cinq centiares de terre, au lieu dit les Centes, n° 895, section C du cadastre, joignant au levant Beaumont, au couchant Hétreau, au nord M^{me} Lattay.

MISES A PRIX

Les immeubles sus-désignés seront mis en vente aux enchères publiques sur les mises à prix ci-après fixées par le Tribunal :

1 ^{er} Ceux compris au premier lot, sur celle de deux mille francs, ci.....	2.000
2 ^e Celui compris au second lot, sur celle de seize cents francs, ci.....	1.600
3 ^e Celui compris au troisième lot, sur celle de quatre cents francs, ci.....	400
4 ^e Celui compris au quatrième lot, sur celle de quatre cents francs, ci.....	400
5 ^e Et celui compris au cinquième lot, sur celle de trois cent cinquante francs, ci....	350
Total des mises à prix : quatre mille sept cent cinquante francs, ci.....	4.750

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente ;
2^o A M. LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 4, cédant ;
3^o A M. ROYER, notaire à Martigné-Briand, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué sous-signé, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.
Saumur, le sept avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit quatre-vingt-huit, 1^{er} c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le MERCREDI 11 AVRIL 1888, à une heure du soir, à Saumur, rue de la Cocasserie, n° 7 et 9, dans une maison occupée par M. TANGUY, débitant,

Il sera vendu :

Bois de lits, armoire, buffet, commodes, tables, chaises, tabourets, couettes, matelas, traversins, oreillers, linge, vin blanc et rouge en fûts, liqueurs, un poêle en fonte, batterie de cuisine, bouteilles vides, vaisselle, verrerie et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

LA
MÉTairie DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnoux.

A VENDRE

JUMENT BAIE ODZÉ AUS, se monte et s'attelle. Prix 600 fr.

S'adresser à M. DE LA MOTHAYE, châtaignier, par Avoine.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1888.

UNE MAISON BOURGEOISE

AVEC VASTE JARDIN,

Sise à l'entrée du Pont-Foucharde.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888.

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M. AUROYER, notaire, place de la Bilange. (46)

Etudes de M. JAMES, notaire à Saint-Etienne de Corcoué (Loire-Inférieure), et de M. LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

ADJUDICATION

Le Mardi 17 Avril 1888, à une heure de l'après-midi, à Saint-Etienne-de-Corcoué, en l'étude de M. JAMES,

DE LA BELLE TERRE

DU GRAND-BOIS

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

D'une superficie de 150 hectares d'un seul tenant ;

Cette propriété comprend : maison de maîtres, vastes servitudes, trois méteries, quatre borderies, vingt hectares d'excellentes vignes, Chasse — Pêche.

Près la propriété sera établie une gare pour le chemin de fer de Nantes à Legé.

Mise à prix : 210,000 fr.

Pour tous renseignements et visiter, s'adresser auxdits M. JAMES et LE BARON. (168)

M. VERNERY

Opticien à Pontivy.

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, M. mes salutations les plus respectueuses.

VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend. Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc. On fait toutes les réparations d'optique demandées.

Entrée libre.

HOTEL DE LONDRES, à SAUMUR, pour 15 jours seulement. (245)

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

UN GRAND SUCCES

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains : elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants : SAPHO, par Alphonse Daudet ; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort ; LES AVENTURES PRODIGIEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet ; NELLA, par Martial-Moulin ; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1^{er} Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBE CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, soigneusement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement : Trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cojjas, Paris.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier, Saumur.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

SUCRE, 1 ^{er} choix, cassé ou en pains, le kilog.	1 05
— — cassé régulier, le kilog. ...	1 15
CAFÉ GRILLÉ, bonne qualité, le 1/2 kilog. ...	2 40
— — 1 ^{re} qualité, — — — — —	2 60
— — extra, — — — — —	2 80
— — mélange supérieur — — — — —	3 00

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

(VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice qui SUPPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les MAUX DE DENTS ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION ET L'AURIFICATION

DEPÔTS : Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Frongy (Paris-Monceau), PARIS

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Mairie de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.